

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Louis Gaudillat afin de respecter les règles sanitaires en vigueur en raison de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Stéphanie COLLARD, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, Mme Gisèle CORNIER, M. Benjamin PASCAL,

Pouvoirs : 2 (de Mme COLAS à Mme GENRET, de M. PASCAL à M. DESSAUGE)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COLLARD

Date de la convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage des délibérations : 27 novembre 2020

En raison du contexte sanitaire, et sur proposition du maire, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la tenue de la séance à huis-clos

Moment de recueillement : Le conseil municipal fait une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes : M. Samuel PATY (Conflans Sainte Honorine), Mme Nadine DEVILLERS (Nice), M. Vincent LOQUES (Nice) et Mme Simone BARRETTO SILVA (Nice).

Le PV de la séance du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Le conseil municipal adopte à l'unanimité son règlement intérieur.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

ACCORD POUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE DOUBS BRESSE A L'EPTB SAONE DOUBS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône Doubs

ABANDON DE SERVITUDE ET AUTORISATION DE CLOTURE SUR LA PARCELLE CADASTREE B 1614 – CENTRE DE SECOURS

Vu la demande du SDIS qui souhaite clôturer le terrain du centre de secours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'abandonner la servitude par laquelle le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) maintient un droit de passage piétonnier sur le terrain. Il autorise le SDIS à clôturer le terrain du centre de secours (parcelle

B 1615) et à installer un portillon donnant accès à la parcelle communale B 1614 sur laquelle se situe le terrain à usage sportif des sapeurs-pompiers faisant l'objet d'une convention avec la commune.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur proposition des bénévoles de la bibliothèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ; décide qu'en cas de perte ou de détérioration non réparable d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement, le remboursement de sa valeur ou devra régler un montant forfaitaire de 23 €. Enfin, le montant de l'amende en cas de non-retour d'un document (livres, périodiques...) reste fixé à 20 €.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse en date du 24 septembre 2020.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, afin d'ajuster les crédits nécessaires à la prise en charge de certaines dépenses, décide les modifications budgétaires suivantes au Budget Principal 2020 :

| DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|--|---------------|
| art. | objet | crédits |
| 7391172 | Chap. 014 – Dégrèvement de TH sur logt vacants | 1 500.00 € |
| 673 | Chap. 67 – Titres annulés | 1 000.00 € |
| 65548 | Chap. 65 – autres contributions | - 2 500.00 € |
| | total dépenses de fonctionnement : | 0.00 € |

| DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|--|---------------|
| art. | objet | crédits |
| 2132 | Chap. 21 – op. 196 – IMMEUBLES DE RAPPORT | 1 000.00 € |
| 21318 | Chap. 21 – op. 203 – AUTRES BATIMENTS PUBLI. | 1 500.00 € |
| 2152 | Chap. 21 – op. 204 – INSTALLATIONS DE VOIRIE | 2 000.00 € |
| 2117 | Chap. 21 – op. ONA – BOIS, FORETS | 1 350.00 € |
| 21311 | Chap. 21 – op. ONA – HOTEL DE VILLE | 1 000.00 € |
| 2132 | Chap. 21 – op. ONA – IMMEUBLE DE RAPPORT | - 1 000.00 € |
| 2184 | Chap. 21 – op. ONA - MOBILIER | - 850.00 € |
| 2041582 | Chap. 204 – op. ONA – AUTRES GROUPEMENTS | - 5 000.00 € |
| | total dépenses investissement : | 0.00 € |

ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à titre exceptionnel pour l'année 2020, d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 100 € à chaque agent communal en remerciement de l'engagement, des efforts d'adaptation, de la réactivité et de la conscience professionnelle dont ils font preuve dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire depuis le début de l'année.

TRANSFERT DE DOMICILIATION DU SMA EAU POTABLE CHALON-SUD-EST

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable Chalon Sud Est, qui sont modifiés pour transférer le siège social du syndicat à Ouroux sur Saône.

CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE PUBLIC OLIVIER DE LA MARCHE A ST MARTIN

Depuis 2011 les élèves de cours moyen de l'école élémentaire de St Martin sont accueillis au restaurant scolaire du collège. Dans un premier temps les élèves de CM1 et CM2 étaient accueillis en raison du manque de place dans l'ancienne cantine. Depuis la construction du restaurant scolaire, seuls les élèves de CM2 continuent de prendre leur repas au collège ; ce fonctionnement s'étant avéré très positif pour leur future intégration au collège et ayant été plébiscité par les élèves et leurs familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention tripartite entre la Commune, le Collège Olivier de la Marche et le Département de Saône et Loire pour l'accueil des élèves de cours moyen au restaurant scolaire du collège pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Il prend acte que le prix des repas facturé à la commune est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du Collège (actuellement 4.10 €).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Collège Olivier de la Marche / restaurant scolaire : Après examen de la convention pour la restauration scolaire des élèves de CM2 au collège, le maire remercie M. COURBON, Principal, et M. MIOT, Gestionnaire, pour l'accueil de nos élèves de primaire qui facilite une meilleure intégration lors de l'arrivée en 6^e au collège.

▪ SICED BRESSE NORD – RPOS 2019 : Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement non collectif 2019 a été transmis aux conseillers municipaux qui n'émettent ni observations ni questions.

▪ SMA Eau Potable Chalon Sud-Est – RPOS 2019 : Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2019 a été transmis aux conseillers municipaux qui n'émettent ni observations ni questions.

▪ Interventions de la commune lors des décès de proches des élus, des anciens élus ou du personnel communal : le conseil décide que la commune interviendra par le biais d'un avis de décès et d'une gerbe lors des décès

- des conjoints, ascendants (parents/beaux-parents) et descendants des élus et du personnel communal
- des anciens élus.

▪ Remerciements :

- Le maire a reçu des remerciements pour l'attribution des subventions 2020 de la part des associations et organismes suivants : APF 71, France Adot 71, Amicale pour le don du sang, Comité d'Entente des Anciens Combattants UF et ACPG de St Martin en Bresse et sa région, Centre Georges François Leclerc, les Restaurants du Cœur, la Ligue contre le cancer Saône et Loire, Amicale du Temps Libre.
- Le maire informe des remerciements de M. MOREAU pour l'aide apporté par la commune pour la poste de son busage.
- Le maire présente également aux conseillers les remerciements reçus de la part des familles DELEGLISE, HUMBLOT et GRANDJEAN pour les messages transmis par la commune à l'occasion des décès de leurs proches.

▪ Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> **Décision n° 007/2020 du 03/10/2020** : avenant n° 2 au marché avec l'entreprise MARMONT pour le renouvellement des canalisations d'eau usée.

Des contraintes supplémentaires ont été imposées par le Département pour la traversée de la RD 35, il a été préféré la mise en œuvre d'une technique sans tranchée pour minimiser les surcoûts de travaux

Article 1 : La mise en œuvre d'une technique sans tranchée pour la traversée de la RD 35 entraîne une plus-value de 13 750 € HT et une moins-value de 4 241.53 € HT. Le montant de la plus-value acceptée par l'avenant n° 2 est de + 9 508.47 € HT.

Le montant de la tranche optionnelle n° 2 passe de 77 130.78 € HT à 86 639.25 € HT.

Article 2 : Les montants de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n° 1 restent inchangés.

Le montant global du marché avec l'entreprise MARMONT passe de 259 454.69 € HT à 268 963.16 € HT.

=> **Décision n° 008/2020 du 29/10/2020** : contrat d'entretien des chauffages des bâtiments communaux.

Le contrat d'entretien des installations de type P2 (maintenance préventive et curative) des installations de chauffage et d'eau chaude des bâtiments communaux (Salle Gaudillat, ancienne mairie, local baby foot, mairie, restaurant

scolaire, école primaire, foyer rural, salle Jean Paccaud) est confié à l'entreprise SE2C Ems Buatois Fèvre - 2 rue Marie Curie – 71380 SAINT MARCEL selon les conditions financières suivantes :

Redevance annuelle : 2 166.60 € HT soit 2 599.92 € TTC

Durée du contrat : 3 ans

=> **Décision n° 009/2020 du 29/10/2020** : achat de cartes cadeaux pour les bénévoles de la bibliothèque
2 cartes cadeaux d'un montant de 100 € sont offertes à Mmes Magalie PRUDENT et Annie PAGEAUT.
4 cartes cadeaux d'un montant de 400 € sont offertes à Mmes Marie-Madeleine GENDRE, Christine RUIZ, Gisèle CORNIER et Marie-Françoise BRIE.

▪ Intersection route de Guerfand/chemin du Morlux : Le maire remercie le propriétaire de la parcelle de bois d'avoir fait procéder à l'élagage nécessaire à une bonne visibilité routière.

▪ Projet petite ville de demain : Le maire précise que la candidature de la commune de Verdun sur le Doubs pour le projet petite ville de demain a été sollicitée par Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Député.

▪ SICED :

- Déchetterie : l'animation qui était prévue le 30 novembre à la déchetterie est reportée à une date indéterminée en raison de la crise sanitaire.
- TGAP : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est payée pour chaque tonne de déchets enfouis va passer de 24 € à 67 € ; d'où l'importance pour chacun de faire le tri des déchets.

▪ Site internet : Le nouveau site internet est maintenant opérationnel. Le maire remercie la commission communication pour le travail réalisé.

▪ Application ILLIWAP : La plateforme est activée. Il est désormais possible de recevoir toutes les informations mises sur le panneau d'affichage directement sur son téléphone portable en téléchargeant l'application ILLIWAP.

▪ Fleurissement : Le maire remercie la commission du fleurissement d'avoir réalisé les plantations d'automne et d'avoir participer à l'entretien des plantations pendant l'été car le service technique est depuis plusieurs mois en sous-effectif.

▪ Ouverture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année : Les 25 décembre et 1^{er} janvier étant des vendredis, la mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 26 décembre et 2 janvier.

▪ Bibliothèque : Le service départemental de lecture publique souhaite que la bibliothèque soit dotée d'un site internet. Le maire invite les conseillers à réfléchir sur la création d'une commission municipale qui pourrait accompagner les bénévoles dans cette démarche.

▪ Travaux RD 35 : A l'occasion des travaux de réfection de la RD 35 (Route de Chalon/rue de la République), de nouvelles places de stationnement ont pu être réalisées ainsi qu'un trottoir payé par la commune. Le marquage au sol sera refait par le Département en partie, le marquage des dos d'âne reste à la charge de la commune.

▪ Rue de la Bruyère : Mme GAUTHIER fait part de la demande d'une riveuraine pour que des aménagements soient mis en place pour réduire la vitesse des véhicules sur la rue de la Bruyère. A noter que cette rue sera refaite prochainement.

▪ Travaux/équipement Ecoles :

- Dégât des eaux école élémentaire : lors de la remise en service de la chaudière des locaux du RASED une fuite d'eau a entraîné l'inondation de la salle de classe en dessous. La classe a été transférée dans une autre salle de l'école. Les travaux de réfection sont importants.
- Des tableaux interactifs supplémentaires, ainsi que des vidéoprojecteurs et de nouveaux ordinateurs ont été installés à l'école primaire. Toutes les classes sont désormais équipée de tableaux interactifs.

▪ Ecole à domicile : Le maire indique au conseil que 2 familles sur St Martin ont fait le choix de l'école à domicile. Le maire est réglementairement amené à faire un contrôle de la situation familiale, le contrôle pédagogique est assuré par l'Education Nationale.

▪ Conseils d'écoles :

- Mme Stéphanie COLLARD rend compte du conseil d'école maternelle du 3 novembre dernier. 101 élèves sont accueillis dont 5 en intégration avec Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH). Les élèves sont répartis en 4 classes : Petite Section (25 élèves), Petite Section/Moyenne Section (12 élèves + 13 élèves), Moyenne Section (26 élèves), Grande Section (25 élèves). 73 élèves sont domiciliés à St Martin, 10 à Serrigny en Bresse, 8 à Guerfand, 4 à St Didier en Bresse, 3 à Villegaudin et 3 à St Maurice en Rivière. Il y a 5 enseignants, 5 ATSEM et 3 AESH. Les élèves peuvent bénéficier du soutien (APC) des enseignants, du RASED et d'un psychologue scolaire. Le conseil de classe s'est prononcé en faveur du maintien de la dérogation scolaire pour la semaine de 4 jours. Les prévisions d'effectif pour la rentrée 2021 sont de 100 élèves.
- Mme Marie-Laure GABON a assisté au conseil d'école élémentaire le 10 novembre en visioconférence. Le règlement intérieur a été approuvé. 178 élèves sont accueillis dans 7 classes : CP (24 élèves), CP/CE1 (24 élèves : 8+16), CE1/CE2 (25 élèves : 17+8), CE2 (28 élèves), CM1 (26 élèves), CM1/CM2 (24 élèves : 15+9), CM2 (27 élèves). 113 élèves sont domiciliés à St Martin, 13 à Serrigny en Bresse, 18 à Guerfand, 11 à St Didier en Bresse, 20 à Villegaudin, 1 à St Maurice en Rivière et 2 à Montcoy. Il y a 8 enseignants et 1 AESH. Les élèves peuvent bénéficier du soutien (APC) des enseignants, du RASED et d'un psychologue scolaire. Le conseil de classe s'est prononcé en faveur du maintien de la dérogation scolaire pour la semaine de 4 jours. Les effectifs attendus à la rentrée 2021 sont de 167 élèves.

▪ Protocole sanitaire écoles/cantine : Le maire expose au conseil les difficultés à limiter le brassage des élèves qui arrivent à l'école soit en bus, soit après passage à la garderie périscolaire, soit amenés par les parents. Le personnel des écoles et structures périscolaires est extrêmement vigilant sur le port du masque et le lavage des mains.

▪ Personnel communal : Le maire rend compte au conseil des problèmes d'effectif de personnel ; actuellement 1 ATSEM est absente à l'école maternelle et le service technique fonctionne avec 3 agents au lieu de 5 (1 départ en début d'année non remplacé à ce jour et 1 absent). Le maire remercie le service pour l'entretien réalisé au cimetière pour la Toussaint.

▪ Logements communaux : Mme LAGRUE fait le point sur les remises en location des logements communaux. A ce jour, seul le logement de type T3 situé au-dessus du Kebab est vacant ; suite au départ récent de la locataire, et après réfection de la salle de bain, il peut à présent être remis en location.

▪ CCAS :

- Mme ROSSIGNOL rend compte des inscriptions sur le registre des personnes vulnérables. Des courriers ont été adressés à toutes les personnes de plus de 65 ans pour les sensibiliser à l'inscription sur ce registre. 384 personnes ont été contactées d'après la liste électorale. 70 ont demandé leur inscription.
- En raison de la crise sanitaire le repas des aînés n'a pas pu être organisé en 2020. Le colis de fin d'année sera donc remis à toutes les personnes de 70 ans et plus (au lieu de 75 ans habituellement). Les colis seront composés de produits provenant de commerces locaux. La préparation des 263 colis (+ 23 colis en EHPAD) est organisée entre les conseillers le mercredi 9 décembre après-midi.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 14 décembre prochain.

La séance est levée à 23 h 00. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.